

DEPARTEMENT DES PYRENEES – ORIENTALES.

COMMUNE DE FONT – ROMEU – ODEILLO – VIA.

CONSEIL MUNICIPAL.

SEANCE DU MARDI 3 SEPTEMBRE 2013 à 19 HEURES.

COMPTE – RENDU.

L'an deux mille TREIZE,

Le TROIS SEPTEMBRE à DIX NEUF HEURES.

Le Conseil Municipal de la Commune de FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire Salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean - louis DEMELIN, Maire.

Date de la convocation : 29 AOUT 2013.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de membres présents :	12
Ayant pris part aux délibérations :	15

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean – Louis DEMELIN, Maire; Madame Elodie VARRAINE, Adjointe, Messieurs Jean – Luc CARRERE, Michel SARRAN Adjoints; Madame Gisèle COMANGES, Messieurs Ludovic ARIS, Jean – Claude CO, Daniel GAUTHIER, Alain LLENSE Jean – Louis SARDA, Vincent SIBIEUDE, Pascal TISSANDIER Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Messieurs André BEGUE, Michel RIFF Adjoint, Mesdames Katell MATET, Marie – Jeanne RIVOT, Messieurs Philippe CLERC, Jean – Michel MONE, Gérard ROUAIX, Conseillers Municipaux.

Avaient procuration : Madame VARRAINE de Madame MATET, Monsieur LLENSE de Monsieur BEGUE, Monsieur SARRAN de Madame RIVOT.

Monsieur ARIS a été désigné secrétaire de séance.

Le compte – rendu de la dernière séance est adopté. L'ordre du jour de la séance est adopté :

Préambule : Information du Conseil Municipal sur l'exercice des compétences déléguées par le Conseil Municipal.

2013 - 112 - Construction du Groupe Scolaire - Lot N°8 « Cloisons - faux plafonds » – Résiliation simple du marché public de travaux passé avec l'entreprise APSA et souscription d'un marché pour ce même lot avec l'entreprise ISOBAT.

2013 - 113 - Marché de Fournitures de denrées alimentaires pour la Régie de Restauration d'Altitude, Approbation du DCE et autorisation de signature du marché avec les fournisseurs retenus.

2013 - 114 - Demande de subvention au Conseil Régional pour la création d'une Maison de Sante Pluri professionnelle.

2013 - 115 - Demande de subvention au Conseil Général « Projet Structurant 2014 » pour la création d'une Maison de Sante Pluri professionnelle.

2013 - 116 - Demande d'une subvention de Fonctionnement à l'Agence Régionale de Santé pour la création d'une Maison de Sante Pluri professionnelle

2013 - 117 - Autorisation de signature d'un acte sous seing privé et avec Monsieur FABRE- ALART Noël en vue de l'acquisition d'un terrain pour l'implantation de la Maison de Santé Pluri professionnelle

2013 - 118 - Vote d'une subvention exceptionnelle au CDCO 66 pour l'organisation de la O' Tramontane, course d'orientation de six jours en Cerdagne Capcir :

2013 - 119 - Décision modificative n° 1 au budget 2013 de l'Espace Sportif Colette - Besson.

2013 - 120 - Décision modificative n° 2 au budget général 2013 de la Commune.

2013 - 121 - Echange des terrains avec l'Office National des Forêts.

2013 - 122 - Projet de mise en esthétique des réseaux BT, EP et FT Rue des Villas : Autorisation de signature de la convention portant maîtrise d'ouvrage déléguée selon les nouvelles dispositions pour les versements d'acompte

2013 - 123 - Avenant N°1 à la convention portant Projet Urbain Partenarial du Lotissement « DELS CADELLS » signée avec le promoteur, Monsieur Jean - Jacques BRIGNET.

2013 - 124 - Renouvellement du Contrat enfance jeunesse avec la CAF pour la période 2013 -2017.

2013 - 125 - Admission en non valeur de titres irrécouvrables.

2013 - 126 - Modification du tableau des emplois communaux.

2013 - 127 - Vote des nouveaux tarifs de l'ESCB applicables à compter du 1^{er} septembre 2013.

Préambule : Information du Conseil Municipal sur l'exercice des compétences déléguées par le Conseil Municipal.

Délégations en matière de marché publics

Conformément à la délibération du 4 avril 2008, modifiée le 31 mai 2010, il est rendu compte de l'exercice de la délégation de Monsieur Le Maire en matière de décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

1 - Souscription d'un marché public de prestations d'un montant de 50 144, 55 € HT Soit 63 739, 94 € TTC (DO-Construction-Risques Techniques) avec le Cabinet Guillem Gauby

Assurances 66 120 Font Romeu pour le lot unique concernant l'Assurance « Dommages & Ouvrage » pour la Construction du Groupe Scolaire de Font-Romeu-Odeillo-Via. (Budget Principal)

2 - Souscription d'un marché public d'un montant de 27 371,69 € H.T. Soit 32 736,54 € TTC avec l'entreprise COLAS – 66 300 Thuir pour le lot unique concernant un marché de travaux visant à l'Aménagement de la Voirie du Croisement entre l'Avenue Maréchal Joffre et une voie à sens unique à Font-Romeu-Odeillo-Via. (Budget Principal)

3 - Souscription d'un marché public d'un montant de 22 424, 00 € H.T. Soit 26 819, 10 € TTC avec l'entreprise JUBAL Georges – 66 Enveitg pour le lot unique concernant un marché de fourniture « Signalétique – Panneaux d'affichage ». (Budget Principal)

4 - Souscription d'un marché public d'un montant de 1 829,88 € H.T. Soit 2 188,54 € TTC avec le bureau VERITAS pour le lot unique concernant un marché de prestations intellectuelles visant à exécuter la Mission L-PS-SEI-HAND-SPS pour la Réhabilitation des Bureaux du STM à Font-Romeu-Odeillo-Via. (Budget Principal)

5 - Souscription d'un marché public d'un montant de 3 950, 00 € H.T. Soit 4 724,20 € TTC avec le Cabinet RISK MANAGER CONSULTANTS « CRESPO et ASSOCIES » 34 750 Villeneuve Les Maguelone pour le lot unique concernant un marché de prestations intellectuelles pour une Mission de Conseil et d'Assistance en matière d'assurance en vue de la passation des marchés d'assurances de la commune. (Budget Principal)

6 - Souscription d'un marché public d'un montant de 9 860 € H.T. Soit 11 792,56 € TTC avec Le Bureau LPI Ingénierie concernant un marché de prestations intellectuelles pour une Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction du Groupe Scolaire à Font-Romeu-Odeillo-Via. (Budget Principal)

7 - Souscription d'un marché public d'un montant de 18 815,97 € H.T. Soit 22 503,90 € TTC avec La Société GRANIMOND 57 503 ST AVOLD pour le lot unique concernant un marché de travaux visant à la Création d'un Jardin du Souvenir et d'un Espace Cinéraire à Font-Romeu-Odeillo-Via. (Budget Principal)

8 - Souscription d'un marché public d'un montant de 5 700 € H.T. Soit 6 817, 20 € TTC avec l'entreprise Pompes Funèbres SDS Cerdagne Capcir 66 760 Enveitg pour le lot unique concernant un marché de Prestation de Service visant à l'exhumation de restes mortels au cimetière d'Odeillo. (Budget Principal)

2013 - 112 - Construction du Groupe Scolaire - Lot N°8 « Cloisons - faux plafonds »- Résiliation simple du marché public de travaux passé avec l'entreprise APSA et souscription d'un marché pour ce même lot avec l'entreprise ISOBAT.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 5 avril 2012, le Conseil Municipal a :

- Approuvé le DCE et a autorisé la procédure d'un MAPA pour la construction d'un groupe scolaire;

- Autorisé le Maire à signer le marché ainsi que l'ensemble des pièces annexes à l'issue de la procédure avec l'entreprise APSA pour un montant total de 120 897,60 € HT soit 144 953, 53 € TTC dans le cadre du lot n° 8 « Cloisons – Faux plafonds ».

Or, il se trouve qu'en date du qu'en date du 13 juin 2013, par courrier en RAR, l'entreprise APSA a mis fin à ses obligations en dénonçant le marché dont il est titulaire pour ce lot.

Monsieur le Maire expose que les travaux n'ayant pas reçu de début d'exécution, les dispositions de l'article 49 du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux permettent de procéder à une résiliation simple du marché aux torts du titulaire.

Monsieur le Maire précise enfin qu'il convient également de procéder à une procédure simplifiée de mise en concurrence en vue d'attribuer ce lot à une nouvelle entreprise.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1 - **PREND ACTE** de la résiliation du MAPA N° 2012-16 passé avec l'entreprise APSA et ce à compter du 13/06/2013 ;

2 - **PREND ACTE** que les travaux à réaliser ont fait l'objet d'une procédure de mise en concurrence simplifiée en vue d'une réattribution.

3 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché à intervenir, avec l'entreprise ISOBAT pour un montant de 156 000 € HT soit 186 576 € TTC ainsi que de signer les avenants en moins value, ou plus value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus value inférieure à 5 % du montant du marché initial, dans le respect de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.

4 - **PRECISE** que la dépense correspondante sera imputée sur les mêmes crédits ouverts.

2013 - 113 - Marché de Fournitures de denrées alimentaires pour la Régie de Restauration d'Altitude, Approbation du DCE et autorisation de signature du marché avec les fournisseurs retenus.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la gestion et du fonctionnement du restaurant d'altitude des Airelles, la commune est tenue de conclure un marché public de fournitures à bons de commande prévu par l'article 77 du code des marchés publics et ce au terme d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 33, 57, à 59 du CMP pour l'achat de denrées alimentaires.

Monsieur le Maire précise que ce marché à exécution successive pourra être conclu avec plusieurs opérateurs économiques et sera arrêté sans maximum ni minimum, ce qui donnera toute liberté à la commune qui ne sera pas tenue de garantir dès le départ un minimum de dépenses et pourra ainsi effectuer des achats à caractère répétitif en organisant une seule procédure complète de mise en concurrence des fournisseurs potentiels.

Monsieur le Maire indique que les caractéristiques du marché se présentent ainsi:

- La durée du marché sera fixée à 5 mois : du 30/11/2013 au 30/04/2014;

- L'ensemble des prestations donnant lieu à l'émission de bons de commande sont répertoriées dans les pièces constituant le DCE, celui-ci définit précisément l'étendue des besoins à satisfaire ;

- L'économie générale du marché est définie à hauteur de 240 000 € HT pour la période considérée.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1 - **ADOpte** le principe de la passation de ce marché public de fourniture à bons de commande d'une durée de cinq mois et d'en valider le DCE.

2 - **AUTORISE** Monsieur Le Maire à le signer avec les fournisseurs qui seront retenus.

2013 - 114 - Demande de subvention au Conseil Régional pour la création d'une Maison de Santé Pluri professionnelle.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- Le projet de création d'une Maison de Santé Pluri- professionnelle a été retenu dans le cadre du PER 2^{ème} génération en juillet 2010.
- La Maison de Santé Pluri-professionnelle de FONT -ROMEUE - BOLQUERE a reçu une labellisation du Comité Régional en date du 16 octobre 2012.
- Les Professionnels de Santé, futurs locataires de la MSP se sont engagés par courrier en date du 10 juillet 2013 sur ce projet.

Le Conseil Municipal,

Considérant que le coût définitif de cette structure est arrêté à 1 203 000 € HT (Travaux 760 000 € + Parking 194 719 € + Frais Bureaux Etudes 117 561 + Acquisition foncière 130 720 €) ;

Considérant qu'il s'agit d'un bâtiment public en parfaite adéquation avec la loi « hôpital Patient Santé Territoire » et que tous les services médicaux nécessaires à la population seront regroupés dans un même lieu, l'objectif étant d'améliorer le service rendu aux usagers.

Considérant que la charge de la santé inclura également outre les besoins, la prévention et l'éducation thérapeutique.

Considérant que le plan de financement s'établirait ainsi :

Dépenses :

Montant Total HT...1 203 000.00 € (Hors Equipement)

Recettes :

ETAT FMM.....	293 813.00 €
Europe FEADER....	100 000.00 €
Région LR	150 000.00 €
Conseil Général (Projet Structurant 2014)	175 000.00 €

ARS – Financement Etude de Faisabilité..... 50 000.00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1 - **APPROUVE** le principe de cette opération et son plan de financement tel que ci-dessus.

2 - **AUTORISE** Mr Le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'un montant de 150 000 €.

3 - **AUTORISE** Mr Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

2013 - 115 - Demande de subvention au Conseil Général « Projet Structurant 2014 » pour la création d'une Maison de Sante Pluri professionnelle.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- Le projet de création d'une Maison de Santé Pluri- professionnelle a été retenu dans le cadre du PER 2^{ème} génération en juillet 2010.
- La Maison de Santé Pluri-professionnelle de FONT -ROMEUE - BOLQUERE a reçu une labellisation du Comité Régional en date du 16 octobre 2012.
- Les Professionnels de Santé, futurs locataires de la MSP se sont engagés par courrier en date du 10 juillet 2013 sur ce projet.

Le Conseil Municipal,

Considérant que le coût définitif de cette structure est arrêté à 1 203 000 € HT (Travaux 760 000 € + Parking 194 719 € + Frais Bureaux Etudes 117 561 + Acquisition foncière 130 720 €) ;

Considérant qu'il s'agit d'un bâtiment public en parfaite adéquation avec la loi « hôpital Patient Santé Territoire » et que tous les services médicaux nécessaires à la population seront regroupés dans un même lieu, l'objectif étant d'améliorer le service rendu aux usagers.

Considérant que la charge de la santé inclura également outre les besoins, la prévention et l'éducation thérapeutique.

Considérant que le plan de financement s'établirait ainsi :

Dépenses :

Montant Total HT...1 203 000.00 € (Hors Equipement)

Recettes :

ETAT FMM..... 293 813.00 €
Europe FEADER.... 100 000.00 €
Région LR 150 000.00 €
Conseil Général (Projet Structurant 2014) 175 000.00 €

ARS – Financement Etude de Faisabilité..... 50 000.00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1 - **APPROUVE** le principe de cette opération et son plan de financement tel que ci-dessus.
- 2 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général d'un montant de 175 000 €.
- 3 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

2013 - 116 - Demande d'une subvention de Fonctionnement à l'Agence Régionale de Santé pour la création d'une Maison de Sante Pluri professionnelle

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- Le projet de création d'une Maison de Santé Pluri- professionnelle a été retenu dans le cadre du PER 2^{ème} génération en juillet 2010.

- La Maison de Santé Pluri-professionnelle de FONT -ROMEUE - BOLQUERE a reçu une labellisation du Comité Régional en date du 16 octobre 2012.
- Les Professionnels de Santé, futurs locataires de la MSP se sont engagés par courrier en date du 10 juillet 2013 sur ce projet.

Le Conseil Municipal,

Considérant que le coût définitif de cette structure est arrêté à 1 203 000 € HT (Travaux 760 000 € + Parking 194 719 € + Frais Bureaux Etudes 117 561 + Acquisition foncière 130 720 €) ;

Considérant qu'il s'agit d'un bâtiment public en parfaite adéquation avec la loi « hôpital Patient Santé Territoire » et que tous les services médicaux nécessaires à la population seront regroupés dans un même lieu, l'objectif étant d'améliorer le service rendu aux usagers.

Considérant que la charge de la santé inclura également outre les besoins, la prévention et l'éducation thérapeutique.

Considérant que le plan de financement s'établirait ainsi :

Dépenses :

Montant Total HT...1 203 000.00 € (Hors Equipement)

Recettes :

ETAT FMM.....	293 813.00 €
Europe FEADER....	100 000.00 €
Région LR	150 000.00 €
Conseil Général (Projet Structurant 2014)	175 000.00 €
ARS – Financement Etude de Faisabilité.....	50 000.00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1 - **APPROUVE** le plan de financement tel que ci-dessus.
- 2 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ARS d'un montant de 50 000 €.
- 3 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

2013 - 117 - Autorisation de signature d'un acte sous seing privé et avec Monsieur FABRE- ALART Noël en vue de l'acquisition d'un terrain pour l'implantation de la Maison de Santé Pluri professionnelle

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du projet de construction de la future Maison de Santé Pluri professionnelle, la Commune envisage de procéder à l'acquisition d'un terrain nécessaire à l'implantation du bâtiment et de la voirie.

Monsieur le Maire indique que ce terrain est la propriété de Monsieur Noël FABRE - ALART domicilié Mas Fabre Route de Perpignan, à 66130 ILLE SUR TET et a les caractéristiques suivantes :

BD 28 : 2 062 m² - Zone POS : 2NA

Monsieur le Maire indique qu'à la demande de la Commune, les services de France Domaines ont estimé, en date du 6 mars 2013 à la valeur de 60€ le m².

Monsieur le Maire précise que Monsieur FABRE ALART Noël accepte en conséquence de le céder à la Commune moyennant un prix de 60 € par m² soit une valeur globale et forfaitaire de 123 720 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1 - **ADOpte** le principe de cette acquisition au prix indiqué.

2 - **Autorise** Monsieur le Maire à signer un acte sous seing privé avec le vendeur dans le cadre de cette affaire, actes dont les frais et émoluments seront à la charge de la Commune.

3 - **Precise** que la dépense correspondante sera prévue sur le budget de l'opération considérée.

2013 - 118 - Vote d'une subvention exceptionnelle au CDCO 66 pour l'organisation de la O' Tramontane, course d'orientation de six jours en Cerdagne Capcir :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par un courrier en date du 22 février 2013, Le CDCO représenté par Monsieur Johann RAGE, avait sollicité une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation les 12, 13, 14, 15, 16 et 17 juillet, de la course d'orientation O' Tramontane.

Monsieur le Maire indique que celle-ci s'est déroulée le dimanche 14 juillet sur le territoire et que le programme et les 1 700 coureurs inscrits notamment étrangers ont assuré le succès de cette manifestation sportive qui a induit un retentissement touristique et économique important pour les collectivités qui l'accueillait.

Monsieur le Maire expose que l'association ayant de surcroît produit le budget prévisionnel à l'appui de sa demande, il propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3500 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 3500 € au CDCO 66.

2013 - 119 - Décision modificative n° 1 au budget 2013 de l'Espace Sportif Colette - Besson.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOpte la décision modificative n° 1 au budget annexe de l'Espace Sportif Colette - Besson et du Golf telle qu'elle est annexée à la présente.

2013 - 120 - Décision modificative n° 2 au budget 2013 de la Commune.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n° 2 au budget général de la Commune telle qu'elle est annexée à la présente.

2013 - 121 - Echange des terrains avec l'Office National des Forêts.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'afin de pouvoir régulariser un certain nombre d'emprises à des équipements implantés en forêt domaniale de Font-Romeu, il avait été demandé dès 2003 à l'OFFICE NATIONAL DES FORETS de procéder à des échanges entre des terrains appartenant à la commune et des terrains propriété de l'Etat situés sur le territoire communal.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 24 octobre 2006, le Conseil Municipal s'était prononcé sur le principe de ces échanges, mais qu'aucun acte n'était venu finalement finaliser les transferts de propriété.

Monsieur le Maire indique que l'OFFICE NATIONAL DES FORETS consent enfin à la réalisation de ces échanges dans les conditions suivantes :

Parcelles appartenant à l'Etat, cédées à la commune de FONT-ROMEU ODEILLO-VIA

surface totale de la parcelle	nouvelle numérotation	nouvelle surface	surface cédée à la commune	Objet
-------------------------------	-----------------------	------------------	----------------------------	-------

Document d'arpentage n° 1238L

AH n° 56	6,4397	AH n° 105	1,5460	1,5460	Stand de tir
		AH n° 106	4,8937		
AH n° 92	17,8288	AH n° 107	0,0237	0,0237	
		AH n° 108	17,8051		

Document d'arpentage n° 1239G

C n° 88	0,2336	C n° 158	0,0692	0,0692	Parking Lycée
		C n° 159	0,1644		
C n° 130	10,8436	C n° 156	0,6565	0,6565	
		C n° 157	10,1871		
C n° 144	38,4865	C n° 154	0,3235	0,3235	
		C n° 155	38,1630		

Document d'arpentage n° 1240P

AI n° 73	1,4162	AI n° 125	0,3800	0,3800	Talus camping
		AI n° 126	1,0362		

Document d'arpentage n° 1244X

Al n° 102	10,6201	Al n° 128	0,3390	0,3390	Parking du Menhir
		Al n° 127	10,2811		
AM n° 30	0,1900	entière		0,1900	Jardin botanique
AH n° 74	0,2925	entière		0,2925	Stade Municipal
AH n° 73	0,1951	entière		0,1951	Stade Municipal
Al n° 97	0,2524	entière		0,2524	Boulevard Campredon
AM n° 32	0,0052	entière		0,0052	Terrasse Orée du Bois
Al n° 98	0,6097	entière		0,6097	Boulevard Campredon
Al n° 75	0,0473	entière		0,0473	Boulevard Campredon
Al n° 74	0,1642	entière		0,1642	Boulevard Campredon
	87,6249			5,0943	surface cédée par l'Etat

Parcelles appartenant à la commune de FONT-ROMEUE ODEILLO-VIA, cédées à l'ETAT

	surface totale de la parcelle			surface cédée à L'ETAT	
AO n° 104	0,3864	entière		0,3864	
AO n° 106	6,9863	entière		6,9863	
	7,3727			7,3727	surface cédée par la Commune

1 - **ADOpte** le principe de ces échanges de terrain avec l'Office National des Forêts dans les conditions ci - dessus indiquées.

2 - **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte avec l'Office national des forêts et à faire le nécessaire.

2013 - 122 - Projet de mise en esthétique des réseaux BT, EP et FT Rue des Villas : Autorisation de signature de la convention portant maîtrise d'ouvrage déléguée selon les nouvelles dispositions pour les versements d'acompte

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet consiste, consécutivement à la réhabilitation des réseaux humides, et préalablement à la réhabilitation de la voirie de la rue des Villas, à mettre en esthétique les réseaux secs actuellement aériens et que ces travaux font l'objet d'une coordination globale par le SYDEEL dans le cadre d'une convention qui a pour objet :

- De définir les modalités de coordination et d'organisation des travaux mise en esthétique correspondants ;

- De définir les modalités de financement de ces travaux entre les deux parties contractantes.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération 2013 - 072 en date du 23 Avril 2013, il a été autorisé à signer ladite convention.

Monsieur le maire ajoute que par courrier en date du 27 juin 2013, le SYDEEL a envoyé une nouvelle convention portant sur le même objet et conservant le même plan de financement mais modifiant la répartition du versement des acomptes qui sont désormais fixés comme suit:

	Précédente convention	Nouvelle convention
Taux de versement à signature de la convention	70%	30%
Taux de versement intermédiaire	20%	50%
Situation pour solde	Solde au montant réel	

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1 - **APPROUVE** la nouvelle convention portant maîtrise d'ouvrage déléguée au SYDEEL des travaux de mise en esthétique des réseaux BT, EP et FT de la rue des Villas dont le texte est annexé à la présente ;

2 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

3 - **DIT** que les crédits nécessaires à couvrir la part revenant à la commune soit 113 381,56 € TTC sont inscrits au budget primitif 2013.

2013 - 123 - Avenant N°1 à la convention portant Projet Urbain Partenarial du Lotissement « DELS CADELLS » signée avec le promoteur, Monsieur Jean - Jacques BRIGNET.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par délibération 2013 - 107 du 20 juin 2013, le Conseil Municipal a validé le Projet Urbain Partenarial du lotissement DES CADELLS à ODEILLO et autorisé Monsieur le maire à signer la convention avec le promoteur, Monsieur Jean - Jacques BRIGNET.

Monsieur le Maire expose un avenant n°1 venant rectifier ladite convention portant Projet Urbain Partenarial en permettant :

- De soustraire la parcelle AY N°48 qui ne fait pas partie du projet
- De rectifier le montant total de la participation à la charge de la Société DB EVOLUTION soit un montant de 156 961,00 € HT (pour rappel, montant inscrit à la convention initiale : 156 933,00 € HT).

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1 - **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention portant Projet Urbain Partenarial signée avec Monsieur Jean - Jacques BRIGNET Dont le texte est annexé à la présente ;

2 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

2013 - 124 - Renouvellement du Contrat enfance jeunesse avec la CAF pour la période 2013 -2017.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Contrat Enfance-Jeunesse est échu depuis le 31 décembre 2012 et qu'afin de maintenir l'engagement financier de la CAF en faveur de la Petite Enfance et de la Jeunesse, il serait nécessaire de le renouveler pour une nouvelle période de quatre ans (2013-2017) dans des conditions financières identiques.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1 - **DECIDE** de solliciter de la CAF le renouvellement de ce contrat dans les conditions indiquées ci-dessus ;

2 - **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et pour signer tout document nécessaire à la prise en compte de cette décision.

2013 - 125 - Admission en non valeur de titres irrécouvrables.

Monsieur le Maire expose que par courrier 6 juin 2013, le Trésorier de la Commune fait part qu'en l'absence de toute perspective de recouvrement de frais de garderie 2009 en raison du départ du redevable (Mr MAUBORGNE Romain) ainsi qu'en raison de recherches demeurées infructueuses, il serait nécessaire de procéder à l'admission en non valeur des créances suivantes :

Titre 514 brd 94 pour un montant de 96.14 €
Titre 514 brd 94 pour un montant de 69.92 €
Titre 514 brd 94 pour un montant de 61.18 €
Titre 622 brd 113 pour un montant de 60.00 €
Titre 693 brd 126 pour un montant de 26.22 €

Soit un total de 313.46 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE** d'admettre en non valeur les titres irrécouvrables ci - dessus.

2013 - 126 - Modification du tableau des emplois communaux.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'afin d'intégrer, à niveau égal, un agent de la filière technique dans la filière administrative, il conviendrait de supprimer avec effet au 1^{er} octobre 2013, un emploi d'ADJOINT TECHNIQUE DE DEUXIEME CLASSE.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **ADOpte** la proposition de Monsieur le Maire.

2013 - 127 - Vote des nouveaux tarifs de l'ESCB applicables à compter du 1^{er} septembre 2013.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les propositions de tarifs pour l'ESPACE SPORTIF COLETTE BESSON qui seraient applicables à compter du 1^{er} septembre 2013.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** ces tarifs tels qu'ils sont annexés à la présente.